

Monaccia cède 14 ha de terrains au Conservatoire du littoral

Marc Luciani est un maire heureux. La commune de Monaccia d'Aullène, qui s'étend sur 40 km², de l'Omù di Cagna jusqu'au littoral, vient en effet de rétrocéder une partie de ses terrains, situés dans la descente de Roccapina, au Conservatoire du littoral. Ce domaine est localisé face à l'îlot des Moines, au lieu-dit Mariola. L'édile était présent hier matin à l'étude de M^{re} Voglimacci, notaire à Propriano, aux côtés de Michel Muracciole, délégué de rivages pour la Corse au Conservatoire du littoral, afin de procéder à la signature qui scelle officiellement la vente de plus de 14 ha de terrains communaux.

Cet accord complète les 136 ha que le Conservatoire détient déjà sur la commune. Ce travail, entpris avec l'accord de la population, s'étend sur plusieurs mandats. Les parcelles sont d'origines différentes, et tous les propriétaires privés ont ainsi été mis en contact avec le Conservatoire depuis vingt ans.

Les démarches entreprises par le maire pour la vente des 14 ha ont débuté en 2011. Une partie des titres cédés au Conservatoire ont donc déjà été achetés. La commune a dû procéder à la vente des titres de propriété, jusqu'en 2014, avant de poursuivre les formalités administratives. Un travail de longue haleine réalisé grâce au Girtec (groupement d'intérêt public pour la reconstitution des actes de propriété en Corse) et l'office notarial.

La commune de Monaccia est historiquement liée à celle d'Aullène, en Alta Rocca, dont les habitants descendaient jusqu'au littoral.

La saison estivale était consacré

au travail dans la vigne et l'hiver, à l'élevage. Monaccia était une terre de transhumance, où les bergers avaient installé les bergeries. Mais cette population paysanne n'était pas officiellement propriétaire des terres qu'elle exploitait. La commune, couverte par une carte communale, ne disposait donc pas de titres de propriété, à cause des problèmes de succession.

Le linéaire côtier du Conservatoire se poursuit

L'action du Conservatoire du littoral étendue au domaine public est inaliénable. *"Mais ces terrains ne sont pas gelés, indique le maire. Tout le monde y a accès. C'est la seconde fois en dix ans que Michel Muracciole vient en personne signer un acte de vente. C'est un événement symbolique, observe-t-il. Une procédure à laquelle personne n'assiste généralement."*

Le Conservatoire, à travers sa politique d'achat des terrains qui sont en vente sur le linéaire côtier, a acquis au fil des années pratiquement un quart du littoral en Corse, soit 19 700 ha. Les constructions ne sont pas admises sur ces secteurs. Le Conservatoire mène une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Les 14 ha de la commune de Monaccia englobent un territoire remarquable, accessible à tout le monde. Il s'agit d'une zone sauvage, naturelle, où l'on trouve un petit *caseddu*, en continuité des terrains où le Conservatoire est propriétaire jusqu'au lion de Roccapina. Sur les 150 ha que le Conserva-



Le Conservatoire du littoral possède désormais 150 ha sur la commune d'A Monaccia d'Auddè. Ce territoire définitivement préservé poursuit le linéaire côtier précédemment acquis par le Conservatoire, jusqu'à Roccapina. /PHOTOS A.-F. I.

toire détient sur la commune, on répertorie la tour d'Olmèto, dans l'anse de Furnellu, totalement réhabilitée en 2012. Elle n'est pas ouverte au public, mais les visiteurs peuvent circuler autour. Ce secteur rétrocédé s'inscrit définitivement dans un objectif de préservation de l'environnement et permettra d'éviter notamment à l'avenir que les voitures ne se garent sur la plage de Monaccia et détériorent l'écosystème. La signature de l'acte de vente au profit du Conservatoire enlance un vaste projet avec la commune de Monaccia, puisque dans les années qui viennent, 150 ha de terrains seront à nouveau cédés progressivement.



A.-F. I.

La signature de l'acte de vente s'est déroulée hier matin au sein de l'office notarial Voglimacci, à Propriano.